

# COMMUNE DE MORSANG-SUR-SEINE

## Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de MORSANG-SUR-SEINE

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**du 30 août au 30 septembre 2023**

Par arrêté n°16-2023 du 3 juillet 2023 Monsieur le Maire de Morsang-sur-Seine a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification n°1 du Plan local d'urbanisme.

**L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Morsang-sur-Seine, 24 Grande Rue, 91 250 Morsang-sur-Seine, du 30 août au 30 septembre 2023 inclus soit pendant 31 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture du public.**

Le Tribunal administratif de Versailles a désigné Madame Claire-Marie GENIN en qualité de commissaire enquêteur,

**Le commissaire enquêteur procédera à l'enquête publique et recevra le public lors des permanences à la mairie de Morsang-sur-Seine, aux jours et horaires suivants :**

- Samedi 2 septembre, 9h30 à 12h,
- Mardi 19 septembre, 9h30 à 12h,
- Mercredi 27 septembre, 9h30 à 12h,
- Samedi 30 septembre, 9h30 à 12h,

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations sur le registre aux jours et heures d'ouverture de la mairie et sur le site internet de la Mairie de Morsang-sur-Seine et ou toute correspondance pourra être adressée au commissaire enquêteur : **Mairie de Morsang-sur-Seine, 24 Grande rue, 91 250 Morsang-sur-Seine** ou par mail : [secretariat.mairie@mairie-morsangsurseine.fr](mailto:secretariat.mairie@mairie-morsangsurseine.fr)

L'adresse du site Internet sur lequel les informations relatives à l'enquête pourront être consultées est : [www.mairie-morsangsurseine.fr](http://www.mairie-morsangsurseine.fr)

Les informations environnementales se rapportant à l'enquête figurent dans le rapport de présentation du PLU.

La personne responsable du projet de modifications du PLU est Monsieur Olivier Perrin, Maire de Morsang-sur-Seine.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête auprès du secrétariat de la Mairie de Morsang-sur-Seine.

À l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie de Morsang-sur-Seine, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie, pendant une durée d'un an, ainsi que sur le site internet de la Mairie et auprès de la Préfecture de l'Essonne.